

PROVINCE DE QUÉBEC40^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 9 AVRIL 2013**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 9 avril 2013*

Aujourd'hui, à onze heures quarante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 7 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et d'autres dispositions législatives
- n^o 10 Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.